

Prospérité

Promouvoir la prospérité des Canadiens et de la communauté mondiale est un élément essentiel de la politique étrangère du Canada. La prospérité économique de notre pays est liée à la croissance sans précédent de l'économie mondiale et à l'intégration des marchés mondiaux. Notre économie, qui s'est développée dans le cadre d'organisations axées sur les échanges internationaux, tels l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et l'entité qui lui a succédé, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), compte aujourd'hui parmi les plus riches et les plus ouvertes du monde; notre prospérité est fortement tributaire du commerce international et de l'investissement étranger. Le Canada retire de nombreux bienfaits de l'ALENA et des accords de libre-échange conclus avec divers autres pays. En avril 2001, à Québec, le Sommet des Amériques s'est prononcé en faveur de relations économiques plus étroites et plus nombreuses entre les pays du continent, tout en affirmant que les libertés démocratiques, le respect des droits de la personne et les normes environnementales et du travail sont des facteurs essentiels au développement de l'hémisphère occidental.

Le Canada et l'Amérique du Nord

Les relations économiques entre le Canada et les États-Unis illustrent les avantages d'un système commercial international assujéti à des règles acceptées de tous. Dans le cadre de ces relations, cependant, notre vulnérabilité aux mesures protectionnistes et aux recours commerciaux injustifiés nous oblige à adopter une nouvelle approche pour faire valoir nos droits et nos intérêts. Le différend relatif au bois d'œuvre résineux montre qu'il est possible, au moyen de communications ciblées et d'alliances transfrontalières durables, de contrer les contestations suscitées par des groupes d'intérêt contre les exportateurs canadiens.

Pour maintenir la croissance des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux, il faudra peut-être adopter de nouvelles mesures de gestion de la frontière, améliorer les infrastructures et coopérer en matière de réglementation pour stimuler la confiance des investisseurs et des voyageurs, ainsi que pour réduire les coûts de transaction des commerçants et des transporteurs. Le Canada doit évaluer les meilleurs moyens d'opérer ces changements susceptibles d'accroître notre prospérité, et notamment décider d'envisager soit des ajustement aux institutions et aux arrangements actuels, soit de nouvelles mesures pour promouvoir nos intérêts. Bien entendu, en envisageant de telles mesures, il sera crucial de veiller à protéger l'intégrité de nos politiques sociales et notre qualité de vie.